

NOTE A L'ATTENTION DES PARENTS

Madame, Monsieur,

En raison de la crise sanitaire actuelle, un protocole et des mesures sanitaires ont été prises au sein de l'établissement.

Les mesures sanitaires concernent le port obligatoire du masque, l'aération et la désinfection des locaux, le lavage des mains, la distanciation physique.

Un protocole spécifique a été mis en place en ce qui concerne le signalement des personnes ou élèves signalés positifs à la Covid 19.

Ce protocole consiste à :

- Signaler le cas positif à l'établissement scolaire (infirmière ou personnel de l'établissement) qui va recueillir toutes les informations nécessaires (contexte, respect des règles sanitaires, apparition ou pas de symptômes)
- Après recueil de ces informations, la situation est transmise par l'établissement scolaire à la DSDEN (Direction Départementale des Services de l'Education Nationale) à l'attention de l'infirmier ou du médecin conseiller technique qui fera un lien avec l'Agence Régionale de la Santé
- L'Agence Régionale de Santé identifiera les cas contacts
- L'Etablissement scolaire préviendra les familles et l'Agence Régionale de Santé assurera également une information et un suivi auprès des cas contacts.

A noter : Un cas contact est une personne qui a été en contact avec une personne testée positive, dans un environnement de moins de 1 mètre, sans masque, avec des règles sanitaires non respectées.

Dans ce contexte, la personne sera identifiée « cas contact » par l'Agence Régionale de Santé et devra respecter un isolement de 7 jours.

Toute personne ayant été en lien avec une personne positive à la Covid 19 et ayant respecté toutes les règles sanitaires (masque pour chacune des personnes, distanciation, lavage des mains), n'est pas considérée comme une personne « cas contact » et peut continuer sa scolarité au sein de l'établissement.

L'avis des parents, quant à la présence ou pas, de leur enfant en classe après un signalement de cas positif, peut être pris en compte en cas de mesures de précautions ou de facteurs de vulnérabilité concernant leur enfant.

M. Marécheau, Proviseur

Mme Boude-Destrée, Infirmière